

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

DEL-2023-43

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/02/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, GYSELINCK, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

Objet : MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 3 AVEC RISQUES PARTICULIERS LORS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES RESEaux DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - MARCHES DE SERVICES

Exposé du Président,

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, le SYANE, dans le cadre des travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, est amené à désigner des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, dans la mesure où plusieurs entreprises exécutantes de travaux, sous-traitants inclus, sont appelées à intervenir de façon simultanée ou successive, créant ainsi de la co-activité.

Le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé a pour mission de prévenir les risques découlant de l'interférence des actions engagées par les différentes entreprises.

Il intervient dès la phase de conception pour prendre en compte les conditions de sécurité dans lesquelles s'effectueront les interventions ultérieures de maintenance et d'entretien des ouvrages.

Pour répondre à ces obligations, le SYANE dispose de marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum, d'une durée de 18 mois sans reconduction.

Les marchés à bons de commandes actuels sont arrivés à leur terme en janvier 2023 et doivent être renouvelés.

Le SYANE a donc lancé une consultation selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application des articles 26, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Elle ne concerne pas, de facto, les opérations de travaux pour lesquelles plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent, ni les opérations de travaux dont l'estimatif est supérieur à 500.000 € HT.

La consultation comprend 5 lots géographiques :

N° du lot	Secteur
1	Vuache / Genevois
2	Annecy
3	Arve / Vallée Verte / Salève
4	Mont-Blanc / Giffre
5	Chablais / Léman

Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, avec un maximum de 200.000 € HT sur une durée maxi de 4 ans (1 an + 3 reconductions éventuelles).

Lors de la survenance des besoins, les titulaires des marchés concernés assureront l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaires à l'exercice de la mission du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de catégorie 3 (avec Risques Particuliers au sens de l'article R.238-8 du Code du travail), pour les phases de conception et de réalisation d'opérations dont le SYANE est maître d'ouvrage, et relatives à des travaux :

- d'extension, de renforcement et de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité,
- de rétablissement, de mise en conformité et de construction de réseaux d'éclairage public,
- des travaux entrant dans le champ d'application de la « convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE avec les réseaux publics de distribution d'électricité » (enfouissements coordonnés).

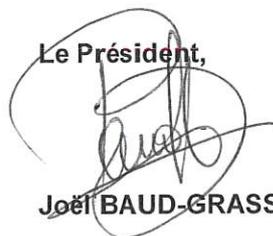
La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 23 février 2023, a procédé à l'analyse des candidatures et des offres. Elle a retenu comme titulaires, les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

N° du lot	Secteur	Titulaire du marché
1	Vuache / Genevois	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
2	Annecy	CBAT CONSULT
3	Arve / Vallée Verte / Salève	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
4	Mont-Blanc / Giffre	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
5	Chablais / Léman	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord à la conclusion des marchés à bons de commandes retenus pour les lots 1 à 5, et à autoriser le Président à les signer,
2. à autoriser le Président à signer, pour chacun des marchés, les bons de commandes correspondants lors de la survenance des besoins pendant toute la durée du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A N.UMERIQUE